

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant des dessins
offerts en vente par M^{me} J^{re}
Ovide Sczibe.

26. 1924

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

Dessins

3

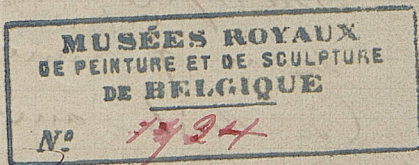
Brux. 13 Oct 1879

à M^{me} V^{me} Ovide Scribe
à la Ferrière St Cyr.

Répondant à votre lettre
du 10 de ce mois, j'ai
l'honneur de vous informer
que les deux acquiescements
que vous avez soumis
à la C^o Dir. des Musées
n'ont pu être agréés
pour une cause étrangère
au prix que vous en
demandiez.

Ces dépenses ayant été
expédiées le jour même
de l'envoi de ma lettre du
8 Octobre je regrette
M^{me} de ne pouvoir satis-
faire au désir que vous
exprimez au sujet de la
nouvelle distribution à leur don-
ner. Elle n'est pas faite
ma C^o est Le Secrétaire
V^{me}

La forte 10 6^{bre} 1879



Monsieur

Je reçois à l'instant votre
je ne m'attendais pas à son
contenu. Elle ne m'aurait pas
donnée au bout de huit jours.
mais après un grand mal d'attente
je dois lui compter un maître sur
une offre.

Je suppose que la commission
a été effrayée de ma demande.
et que la question de prix a
influencé la décision. Je propose
donc une réduction excessive de
maître.

ainsi Monsieur je réduits
mes prétentions à quinze cents fr.
pour les deux dessins. C'est un

Sacrifice. Encore pour moi
mais j'aime mieux me restreindre
de suite aux dernières limites
que de poursuivre un
marchandage.

Si ma proposition n'est
pas agréée, je vous prie
Monsieur de me renvoyer mes
dessins sans retard, afin que
je puisse les utiliser ailleurs
immédiatement.

En attendant recevoir mes
salutations

Deux Ovide Scribe

S'il y a lieu de me renvoyer
ma caisse adressez la ^{moi} si vous plaît
en gare à Beaune, Département

du Loiret. pour remettre au
courrier de la poste St Cyr.

MINISTÈRES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1924

ADMINISTRATION
des
Chemins de Fer, Postes et Télégraphes.

BESTUUR
der
IJzeren Weges, Posten en Telegrafien.

Transports de marchandises *
VERVOER VAN KOOPWAREN *

* Indiquer expres, grande ou petite vitesse.
* Aanwijzen expres, grooten of kleinen spoed.

N^o
D'INSCRIPTION.

BUREAU d

BUREEL

INSCHRIJVINGS
N^o

Le 8 octobre 1874, à heures du
Den 8 oktober 1874, ten ure 's

Recu de M^{le} Secrétaire des musées Royales

Ontvangen van M.

à M^{me} Anne Van Oude Scribe

aan M.

à St Cyr Lodi et cher
te France

pour être expédiées
om te verzenden

les marchandises ci-après désignées :
de koopwaren hierna aangewezen :

NATURE DE LA MARCHANDISE.	MARQUES.	NUMÉROS.	POIDS.	VALEUR declaree.	SOMME payée au départ
Aard der koopwaar.	Teekens.	Nummers.	Gewicht.	Waarde verklaard	Som betaald bij 't vertrek.
nue Boiserie					
Dessins anciens	sur bois	5/10		3000 franc	

Contre remboursement de
Tegen teruggave van

(1)

Le Préposé, (DE AANGESTELDE),

(1) Indiquer la somme en toutes lettres.

(1) De som in volle letters aanwijzen.

N. B. Ce bulletin doit être reproduit en cas de réclamation.

N. B. Dees bewijs moet overgelegd worden in geval van klacht.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1924

Brux. 8 Oct 1879

M^{me} Veuve Ovide Scribe
à La Ferté S^t Cyr
(Loir & Cher)
France.

J'ai le regret de vous
informer que la C^{ie} Dir. des
Musées n'a pu acquiescer aux
vues de l'ins^{te} dont l'envoi ~~vous~~
a été annoncé par votre lettre
du 6 de ce mois. Le vœux
en conséquence vous en
réception insuffisamment.

Pour trouver ci-joint
~~une somme de~~ deux foudres en
saccharin-poudre formant la
D. d'ins^{te} selon le montant
de la carte postale de l'ins^{te}
que vous m'avez adressé
et le prix du transport de la
carte qui ne s'élève pas
qu'à 3 francs.

Unell. agr. ill. l'ins.
De un C^{ie} d'ins.

Le Secrétaire
V. H.

La Ferté St Cyr 30 ybre 1879

No 1924

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

Monsieur

Je vous renvoie ma lettre
En Date du 7 ybre, et l'envoie
D'un mandat de cinq francs sur la
poste.

Le même jour j'ai fait
Déposer au chemin de fer à
la gare de Beaupreux, une caisse
contenant, les deux Dessins de maîtres.

persuadé que Messieurs les
Administrateurs du Musée; SUFFI-
samment éclairés sur l'authenticité
incontestable de ces Dessins; ont
pris une détermination, je vien
Monsieur, vous prier de me la
faire connaître.

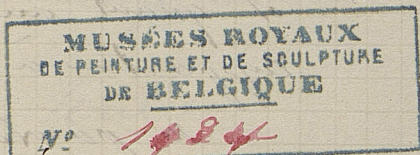
Sans l'espérer que vous
voudrez bien avoir cette
obligance, je vous prie
Monsieur d'agréer mes
salutations sincères

Sous-Ordre Scribe

à la Forté St Cyr
Lev et Cher,

la feste St Cyr 6 Jbre 1879

N° 1924



Monsieur

D'après votre lettre en date du 2 Septembre, je vous expédie les deux Dessins que je vous ai proposés, et qui font partie de la petite collection laissée par mon mari.

M. Hobbema à cause de son extrême rareté et de son importance capitale, a été estimé deux mille francs par tous les connaisseurs qui l'ont vu lorsque nous habitions Paris.

Le Ruysdaël aussi important mais moins introuvable a été estimé la moitié de ce prix. C'est à dire mille francs.

Je ne crain pas, qu'il y ait lieu de craindre la perte de ces Dessins, en les confiant au Chemin de Fer.

et quant aux accidents j'en en
rapporte à vos bons soins.

Rejoignant de cette campagne
où j'habite, affranchie plus
tard que Paris, je joins à
cette lettre un mandat inter-
national de cinq francs
pour y suppléer.

Dans l'hypothèse, Monsieur
où les dessins ne vous paraissent
pas, j'en prie de m'en
aviser. Et je vous demanderai
me adresse à Paris où il me
serait plus facile de les faire
connaître et expédier.

Dans l'espoir Monsieur
que cette recommandation sera
superflue
je vous prie d'agréer

Mes salutations pressées

de V. Trilce

à la Ferté St Cyr
Léon et cher.

Si j'en suis infiniment
obligé de m'annoncer l'arrivée
par une simple carte postale.

Le mandat vous arrivera
séparé de la lettre, suivra
ce qu'il nous faut de faire
à la poste de cette commune

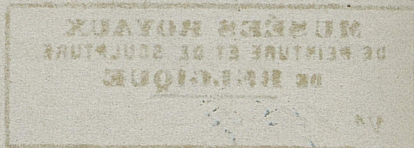
N^o 1924

3

Brux., 2 Septembre 1879

à M^{me} Ovide Scribe
à la Ferté St Cyr
(Leir & Chen)

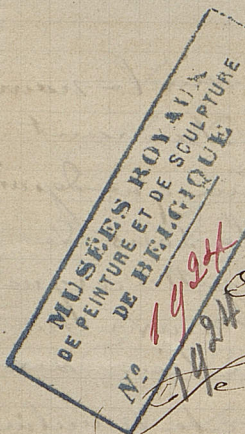
J'ai l'honneur de vous accuser
la réception de votre lettre du 1^{er} de
ce mois & de vous informer que
la Commission d'inspection a consenti
volontiers à recevoir à l'examen
les dessins sur sujet desquels vous
vouliez bien l'entretenir, mais je
doutais vous dire, en même temps
que suivant les usages admis
les élèves ne pourraient se
charger des frais de transport
de l'envoi ^{et du retour} de ces échant.
La Commission n'assume
aucune responsabilité pour les
cas de perte ou d'accident.



ne puis garantir l'achat
d'un ou de plusieurs dessins.
Si dans un condition
il vous convient, M^{me}. de
vous remettre vos dessins,
vous voudrez bien nous faire
connaître le prix demandé pour
chacun d'eux.

Je vous prie M^{me} d'agr.
l'ass. de ma C^{te} d'est.

Le Secrétaire
D^h



La Poste d'Yze (Leir et Cher)
1^{er} Septembre 1879

Monsieur le Directeur

Je me permets de vous adresser ma collection
provenant d'une petite collection que
m'a laissée mon mari (ancien avoué et
maître d'œuvre) plusieurs dessins flamands
et hollandais dont je pense me débarrasser.
Ayant entendu parler de l'acquisition par
votre musée, au Chind d'Orvres, du tableau
d'Hobbema de la collection Schneider;
j'ai pensé qu'un des rares et originaux
de ce maître pourrait bien vous convenir.

Celui qui est entre mes mains, est une étude
d'après nature qui a servi tant pour ce tableau
de la collection Schneider que pour un
autre gravé dans le *Magasin pittoresque* année
1862 page 41 et qui appartenait alors à
M^{re} Beser à Bruxelles (un beaucoup de
variantes bien entendues). Ce dessin est en largeur
42 cm sur 34 à la plume lavée à l'eau
de chine (l'œuvre ordinaire qui fait le tout très
jaunâtre) et parfaitement intact et provient de
M^{re} Cousin de Beaumesnil président du
Tribunal de Montdidier vers 1830.

un ancien possesseur y a mis le nom
de Cuyt qui n'a rien d'important
puisque noblesse n'est connu que depuis
si peu de temps. il est dans le sens de
celui gravé dans le magasin pittoresque
mais la rose du montin se trouve sur
la façade en perspective, au lieu de
figurer les arbres coupés par le montin
sont tout différents et beaucoup plus élevés
au dessus du dit montin. un arbre mort
enroulé simplement au tronc de plume
suffit à garnir la gauche. la droite toute
différente du tableau de M. Peser, représente
un canal d'eau bordé d'une rangée d'arbres
hauts cette partie et le montin sont très
poussés au lavis.

il n'y a aucune figure.

L'autre Dessin de Prinsdaet,
est également en lavis (39 sur 26)
papier noir très étudié.

Le tableau avec variantes a été
gravé en 1763 par J. J. de Boissieu.

Deux vaches sur le devant à droite, avec
un pêcheur à la ligne en arrière,
à gauche un petit bateau avec
trois pêcheurs.

Le Dessin est également très intact
sauf une ancienne déchirure au milieu
qui atteint à peu près le tiers de la

hauteur, mais elle est bien rapprochée
et il n'y a pas de lacune. Pour suite
d'un collage maladroit il s'est produit
quelques plis dans le liant.

Le Dessin provient d'un certain
godard, peintre obtuse qui vivait
à Amiens Vers 1450.

Mais Monsieur tout ce que
je puis vous dire. je suis
parfaitement qu'il vous faudrait
savoir, que vous ne pouvez autrement
apprécier la valeur et l'originalité
en conséquence si cela vous convenait
en principe, je n'hésiterais pas à
vous les confier en envoyant à
l'adresse que vous m'indiqueriez
naturellement la part correspondant à votre
compte pour l'aller et le retour,
si cela ne vous convenait pas, ou que
nous ne pourrions nous entendre sur
le prix.

J'attendrais votre réponse jusqu'à
dimanche prochain 7 courant pressé
ce terme, je m'adresserai ailleurs
supposant que vous ne voulez pas
entrer en relation à ce sujet.

Si au contraire vous me
demandez l'envoi de ce Dessin, je

Vous priez Monsieur de
m'en assurer réception de leur
arrivée.

Je vous prie Monsieur d'agréer
Mes Salutations respectueuses

Votre Obedi^t Scribe

à la Ferté St Cyr
(Lair et Cher)



Monsieur
Secrétaire de
l'Administration du musée
royal
de peinture et sculpture
de Bruxelles
Belgique

FRANCE
8
SEPT
1-8
MIDI 21

FRANCE
8
SEPT
1-8
MIDI 21

ELLES
8
SEPT
2-8
18

REA. 1879
4^E 7
SEPT
79
LOIRET

10

IN DE FER D'ORLÉANS.

N°

GRANDE VITESSE

RÉCÉPISSE POUR LE DESTINATAIRE

Gare de départ :

Gare d'arrivée :

RECU le

187

heure du

de M

pour être expédié

à M (1)

à livrer (2)

Remboursement payable après avis d'encaissement

Retour des fonds laissés par l'expéditeur à la charge du destinataire.

Nombre.

DÉSIGNATION DES COLIS.

POIDS.

1 Cf. Dessains

FRAIS DE TRANSPORT.

Le transport et la livraison ont lieu dans les délais déterminés d'autre part. (Arrêté ministériel du 12 juin 1866.)

Port payé.

Port dû.

1^{er} 00

franco Paris

(1) Inscrive très-exactement le nom et l'adresse du destinataire.

(2) En gare ou à domicile.

Nota. — Cette formule non timbrée ne peut être employée que pour accompagner les récépissés timbrés créés par les autres Compagnies.

N°		RÉCÉPISSÉ A REMETTRE AU DESTINATAIRE.		Transports Internationaux. — Internationaler Verkehr.	
		FRACHTBRIEF.		Grande Vitesse. — Frachtgut.	
NOMS ET ADRESSE DE L'EXPÉDITEUR. NAME UND ADRESSE DES VERSENDERS.		Timbre du Bureau expéditeur et date d'expédition. Stempel der Versandstation und Datum des Versandes.		NOMS ET ADRESSE DU DESTINATAIRE NAME UND ADRESSE DES EMPFANGERS	
M. <i>Herrn</i> Rue <i>Beaugency</i> Strasse à Zu				M. <i>Herrn</i> Rue <i>de la Couronne du Prince</i> Strasse à Zu <i>Bruxelles</i>	
N° de la feuille de route N° der Frachtkarte N° du wagon N° des Wagens		N° d'expédition N° der Expedition N° des acquits de régie N° der Begleitscheine		Valeur. — Werth.	
Administrateur ou propriétaire du wagon. Eigentümer des Wagens.				Ports payés. — erhobene Fracht.	
Designation des colis. — Benennung der Güter.		Nature des marchandises, déclarée conformément aux tarifs de douane du pays destinataire. Gattung der Waare, nach dem Waaren-Verzeichniss des bei der Empfangsstation gültigen Zoll Tarifs.		Spécification des Kisten.	
Marques. Numéros. Nom. Espèce. Poids brut par colis. Zeichen. N° Zahl. Gattung Brutto Gewicht per colli.				DETAIL DES FRAIS.	
Ad 1 45/1900 <i>Dessein 3000</i>				Vorschüsse Débours (1) Werthnachnahme Remboursements (2) Provision Provision Geldnachnahme Retour d'argent Frachtkosten Prix de transport: { kil. Eintragungsgebühr Enregistrement Lade Gebühr Frais de chargement Zahl Gebühr Frais de comptage Decken-Miethe Location de bâches Ablade Gebühr Frais de déchargement Anschluss-Gebühr Frais de raccordement Frankirte zustell-Gebühr Remise à domicile perçue au départ Avisierungsgebühr Lettre d'avis Abholegebühr Prise à domicile Werthversicherungsgebühr Prime d'assurance (3) D° D° (4) Empfangsschein Récépissé 35 Zollgebühr (Abgangstation) Formalité en douane (station de départ) Total der Abgangstation TOTAL AU DÉPART Zoll Impôt TOTAL Stempel Timbre Statistik Statistique Avis Avis TOTAL Zollspesen Formalités et frais en douane Vom Empfänger zu erhebende zustell-Gebühr Remise à domicile à percevoir du destinataire TOTAL TOTAL à payer à destination	
Pièces annexées. — Observations. Beilagen. — Bemerkungen.					
expéditeur. (Dem Versender gezahlte Nachnahme.)					
payable après (Nach Einziehung vom Adressaten zu zahlende Nachnahme.)					
de l'assurance contre les pertes (Versicherungswert der Sendung.)					
Le transport des marchandises indiquées ci-dessus, aura lieu aux prix et conditions des tarifs internationaux actuellement en vigueur. Je déclare connaître et que j'accepte sans réserves.				Cachet et signature du bureau destinataire. Stempel und Unterschrift der Empfangsstation.	
Nota. — Die Beförderung der oben bezeichneten Waaren soll erfolgen zu den Preisen und Bedingungen der gegenwärtig in Kraft befindlichen Tarife, welche ich kenne und ohne Vorbehalt acceptiere.		Signature de l'expéditeur. Unterschrift des Absenders			
PARIS TRANSI		le 8 1879			

Aucune réclamation ne peut être examinée sans la production du présent récépissé.
Reclamationen irgend welcher Art ist die Beibringung dieses Frachtbriefes erforderlich.

Modèle 405. (Lille-July 1. 1901)

3.78. — 40.000.

GARE

D2

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

TRANSPORTS

SOME

RÉGIME DE DOUANE

N

DÉCLARATION POUR LA DOUANE des Marchandises ci-après désignées, remises à la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, le 5 Septembre 1877

NOTA. { 1^o — Les retards provenant de la défectuosité des déclarations sont sous la responsabilité de l'expéditeur et du destinataire.
2^o — L'envoyeur doit indiquer si la marchandise est en transit ou en acquittement. A défaut de ce renseignement, le chemin de fer opère pour le mieux aux risques des tiers.

Mod. 109 Nov.

Éthiops-Klein. (830-78)

DESTINATAIRES		DESTINATIONS	COLIS					MARCHANDISES		OBSERVATIONS	EXPÉDITIONS			
			MARQUES	NUMÉROS	NOMBRE	ESPÈCE	Poids brut de chaque colis	Poids net de chaque nature de marchandises de chaque colis	POUR LES TISSUS, IL FAUT DÉTAILLER 1° — Le nombre de coupes; 2° — La longueur et la largeur de chacune; 3° — La nature (uni, broché, teint ou imprimé); 4° — La matière (laine, coton, lin, soie, etc.), — et la proportion du mélange, s'il y en a.	Valeur de chaque partie de marchandise détaillée		DATES	NUMÉROS des TRAINS	WAGONS
M ^r le Secrétaire de l'Administration du Musée Royal de Peinture et Sculpture au Musée de Bruxelles (Belgique)		Bruxelles			1	Dessins anciens	5 grs		Deux dessins anciens 1° d'Hobbema Manderhout 2° de Jacob Ruysdael renfermés dans un carton placé dans une caisse	deux mille francs le premier et mille francs le second				
Beaugency Paris, le 7 Septembre 1879 L'EXPÉDITEUR, J ^e Ovide Scribe														

GARE

DE

BEAUCENCY

7 SEPT 1897

N

5078

RÉGIME DE DOUANE

NOTA.

- 1° — Les retards provenant de la défectuosité des déclarations sont sous la responsabilité de l'expéditeur et du destinataire.
- 2° — L'expéditeur doit indiquer si la marchandise est en transit ou en acquittement. A défaut de ce renseignement, le chemin de fer opère pour le mieux aux risques des tiers.

Mod. 409 Nov. 17.

Éthiœ-Klein. (820-78)

[illegible]